

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 26: Architecture contemporaine en Valais

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A nos lecteurs

Déplacement de la rédaction d'IAS — Perturbations mineures

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la rédaction d'*Ingénieurs et architectes suisses* va quitter ses locaux de l'avenue de Cour 27, à Lausanne, pour s'installer dès le 15 janvier prochain à Ecublens. Il en résulte quelques perturbations mineures dans le déroulement des travaux.

C'est ainsi que le plan rédactionnel a dû être quelque peu comprimé en ce qui concerne cette fin d'année et le début de 1985. D'autre part, le fait de ne plus disposer provisoirement de l'ensemble des services habituels, notamment dans la distribution du courrier, peut entraîner des retards de transmission. Nous

prions nos correspondants de bien vouloir nous en excuser et d'en tenir compte dans l'envoi de textes à paraître. Qu'ils sachent que nous nous emploierons à les satisfaire au mieux dès la mi-janvier.

En retardant à cette date l'envoi de tous les documents ne présentant pas un caractère d'urgence, les auteurs nous aideront à mieux préparer la reprise de nos activités dans nos nouveaux locaux.

La nouvelle adresse de la rédaction sera dès le 15 janvier 1985:

Ingénieurs
et architectes suisses
En Bassenges, 1024 Ecublens
Tél. 021/47 20 98 (inchangé)

On trouvera dans nos prochains numéros tous les détails concernant ce transfert, au fur et à mesure que seront réglés les innombrables problèmes d'intendance qui lui sont liés. *La rédaction*

Carnet des concours

Bienne — bâtiment des télécommunications; logements et locaux commerciaux

Ouverture

La Division des bâtiments de la Direction générale des PTT ouvre un concours de projets pour la construction d'un bâtiment des télécommunications, de logements et de locaux commerciaux à Bienne.

Le concours est ouvert aux architectes établis ou habitant depuis

le 1^{er} janvier 1984 dans les cantons de Berne, du Jura et de Soleure. Les personnes désirant participer au concours s'inscriront jusqu'au 15 janvier 1985 à l'adresse suivante: Direction générale des PTT, Division des bâtiments, Speichergasse 6, 3030 Berne.

Industrie et technique

IBM fait don de 140 ordinateurs personnels à des écoles suisses

D'ici au printemps 1985, IBM Suisse fera cadeau, dans le cadre d'un vaste programme, de 140 ordinateurs personnels à des écoles supérieures, secondaires, professionnelles et normales. Ces dons, d'une valeur d'environ 2,5 millions de francs, iront à des centres d'enseignement de la quasi-totalité des cantons suisses. Le choix des établissements incombe aux Départements de l'instruction publique concernés.

Le but de ce programme est de promouvoir la formation informatique des élèves comme des professeurs à ces différents niveaux d'enseignement. Selon leurs besoins, les établissements désignés devraient généralement recevoir quatre ou cinq ordinateurs personnels. Il est prévu, d'autre part, d'en prêter d'autres à des écoles désireuses de les utiliser à titre temporaire.

Situation de la recherche sur les énergies renouvelables

Le NEFF a été créé par les quatre organismes principaux fournissant l'énergie dans l'intention de

soutenir financièrement la promotion de la recherche et du développement dans le domaine de l'approvisionnement en énergie. De la distribution et de l'utilisation de l'énergie, pour assurer un approvisionnement en énergie suffisant, sûr et économique en tenant compte comme il convient de l'environnement et de l'épuisement des réserves à moyen et long terme. Ce but fixé montre clairement que le NEFF soutient toute recherche prometteuse pour l'approvisionnement suisse en énergie. Parmi les sources d'énergie faisant l'objet de cette recherche, il convient certainement de citer les sources d'énergie renouvelables, même si, en fin de compte, leur utilisation ne concerne que quelques pour-cent de la consommation totale d'énergie de la Suisse. Ce qui est prépondérant pour le soutien financier du fonds c'est donc uniquement le fait que des recherches soient faites sur une technologie dans le cadre du projet de recherche dont les résultats ne permettent pas de conclure dès le départ à un déficit énergétique comme ce serait le cas par exemple si la dépense d'énergie pour la réalisation d'une installation est plus élevée que la production ultérieure de cette installation.

Cette considération de base fait l'objet d'une petite limitation en ce sens que les dépenses pour les énergies renouvelables doivent être dans une certaine mesure en rapport avec leurs possibilités d'utilisation et de production d'énergie. C'est ainsi que jusqu'à la fin de 1983, le NEFF a dépensé pour les recherches sur l'énergie solaire près de 30%, sur la biomasse 6,0% et sur la géothermie 5,2% de ses 85 millions de francs environ. Si l'on compte la technologie de l'hydrogène également parmi les sources renouvelables, les dépenses correspondantes se sont élevées à un total d'environ 43%. Ces chiffres contiennent les projets AISE suisses soutenus par le NEFF — cette tendance s'est poursuivie également en 1984.

Sur la base de ces considérations, pour ne pas avoir à décliner des demandes prometteuses, le NEFF s'est donné en plus pour tâche de placer les différents projets de recherche sous une seule et même instance de coordination. L'exemple de la recherche sur le biogaz montre que ces efforts sont utiles aussi bien pour le chercheur lui-même que pour le public intéressé par ces travaux. On évite d'une part de travailler sur deux voies et, d'autre part, les chercheurs peuvent profiter du know-how existant. De ce fait, la recherche peut être plus efficace et — ce qui n'est pas à sous-estimer — plus rapide. Un organisme de coordination similaire a été créé par le NEFF au LFEM pour l'isolation calorifique des bâtiments, en particulier par l'exploitation passive de l'énergie solaire, organisme dirigé par M. Hastings.

Ce bref résumé montre que le NEFF écoute d'une oreille attentive les bons projets. Il y a suffisamment d'argent pour soutenir l'optimisation des technologies fondamentales existantes. C'est le Fonds national qui se charge de la recherche fondamentale et le NEFF collabore étroitement avec lui. Cette division du travail assure qu'un projet important pour l'approvisionnement suisse en énergie reçoit l'aide financière nécessaire.

Congrès

Informatique graphique

Une chance pour les industries et bureaux d'ingénieurs suisses

L'informatique graphique — appelée aussi infographie — devient un outil indispensable pour tous les ingénieurs. C'est pourquoi l'EPFL organise de janvier à décembre 1985, à raison d'un jour par semaine, un cours postgrade spécialement destiné aux milieux professionnels. C'est une occasion pour eux de se familiariser avec cette technologie d'avenir et de l'intégrer, aujourd'hui déjà, dans toutes les activités industrielles de conception, de fabrication et d'ingénierie, assistées par ordinateur car, le matériel est là, à des prix de plus en plus intéressants, encore faut-il

bien connaître l'éventail de ses possibilités d'utilisation et d'application.

Par cette initiative, l'EPFL entend offrir aux industries et bureaux d'ingénieurs suisses la possibilité de profiter des derniers développements dans ce domaine. Ils touchent autant le génie civil, l'architecture que les matériaux, l'électricité et la mécanique.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la direction de ce cours postgrade sur l'infographie et ses applications, Département de mathématiques EPFL, 1015 Lausanne (tél. 021/47 25 03 ou 47 22 39).

Expositions

Il était une fois l'industrie... Zurich-Suisse romande, paysages retravaillés

Genève, 5 décembre 1984 — 18 janvier 1985

Une importante exposition placée sous ce titre s'est ouverte le 5 décembre et jusqu'au 18 janvier 1985, au Centre d'art contemporain de Genève, à l'ancien Palais des Expositions, boulevard du Pont-d'Arve. Elle sera ensuite appelée à circuler.

Organisée par l'Association pour le patrimoine industriel (API), elle porte sur l'industrialisation et l'urbanisation de notre pays en présentant quelques exemples d'occupation industrielle du territoire. L'Ecole cantonale des beaux-arts de Lausanne a été associée à la conception graphique ainsi qu'à l'implantation de l'exposition et des objets qui la composent. Un important livre-catalogue est sorti de presse à cette occasion.

Horaire d'ouverture: du mardi au vendredi de 14 à 19 heures, le samedi de 13 à 17 heures. Visites de groupes le matin, sur rendez-vous. Informations complémentaires au secrétariat de l'API, c/o Société des arts, 2, rue de l'Athénée, 1205 Genève.

Vie de la SIA

Communications SVIA

Candidatures

M. Dominique Andrey, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980. (Parrains: MM. R. Favre et R. Suter.)
M. Philippe Mattenberger, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1967. (Parrains: MM. F. Descœudres et J.-B. Demont.)
M. Christian Martin, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1967. (Parrains: MM. F. Descœudres et G. Papilloud.)

M. Albert Micotti, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1971. (Parrains: MM. J.-B. Demont et R. Weibel.)
Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité SVIA, dans un délai de 15 jours.